Image not found or type unknown

REVALORISATION Du taux de rente REFUSE

Par **moi5962**, le **21/10/2017** à **19:29**

Bonjour

Je permets de laisser ce commentaire car je suis un peu dépassée et je ne sais plus quoi faire

Depuis 1995, mon époux à eu un accident de trajet avec traumatisme cranien, c4 fracturé, contusion aux visage, avec nez cassé, dent cassé, fracture de la malaire (met pas pris en compte par la CPAM, car les médecins des URGENCES ne l'ont pas vu sur l'IRm) une cataracte traumatique de l'oeil gauche etc...

Nous avons demandé une révision du taux IPP pour l'oeil gauche qui ne voit plus.

Ayant du se battre devant le médecin conseil, les experts dont un lui a dit "ne faite pas l'enfant face aux réponses qu'il donnait sur ses douleurs" mon époux a baissé les bras.

1995, opération de la cataracte traumatique de l'oeil gauche à un implant avec lunette en ayant 10/10 des yeux, mais problème de conduire la nuit et il est éblouit avec le soleil, oeil qui pleure etc... taux de rente pour l'oeil et la gravité 10 %.

En 2000, opération de l'oeil gauche encore un fois l'implant n'a pas tenu. Entre temps, le droit a des problèmes et baisse de vue des deux yeux.

En 2008, subluxation de l'implant de l'oeil gauche avec séquelles. tres forte baisse de la vue à 2/10ème

En 2010, il est revu par un ophtalmoloque agréé par la caisse pour la révision du taux, celui ci met sur le compte rendu "vision de l'oeil gauche 6/10 son taux de rente pour sa vue passe de 10 à 11% j'appelle la CPAM pour leur demander pk il avait une différence avec le chirurgien. On m'a dit que si nous étions pas d'accord il fallait faire appel, mon époux fasse à celà à laisser tomber.

En 2014, trop pression dans les deux yeux donc traitement M/S

2015, sa vue continue à baisser malgré le traitement

2016, Allergie avec des yeux trés trés rouge et qui font mal, mon époux arrête le traitement pendant 3 jours car cela le soulager, le médecin traitant l'ordonne de reprendre son traitement.

Fin de l'année, fait une mauvaise grippe avec toujours des douleurs et rougeur aux yeux (je

ne m'inquiète pas puisqu'il avait rv chez l'ophtalmologue) mais n'ayant pas mis son traitement pendant 2 jours, je prends la relève et lui met.

Jour J chez le spécialiste, panique à bord, glaucome aux deux yeux (En lisant l'ordonnance du spécialiste, j'apprends que mon époux avait diminuer le traitement depuis 6 mois et arrêter depuis 15 jours) je précise que c'est moi qui lui mettait car il mettait à coté)

Devant mon mécontentement, mon époux me confirme qu'il a avait dit "qu'il avait eu des problème il y avait 6 mois de cela mais qu'il pensait le diminuer mais il ne pouvait pas et qu'il n'avait pas pu mettre ses gouttes car il avait fait la grippe 15 jours avant RV" et que le spécialiste avait mal compris. Le jour du RV il n'avait pas mis ses gouttes car le spécialiste l'aurait mis" et que je ne devais pas m'inquiéter qu'il était entre de bonnes mains

RV d'urgence chez un autre spécialiste qui affirme qu'il a bien un glaucome à l'œil gauche et qu'il n'a plus rien à faire et l'œil droit qu'il faut à tous pris le stabiliser

Fin février 2017, l'œil droit est stable. Je suis à la lettre le traitement, le médecin traitant fait un certificat d'aggravation pour la révision du taux de rente

Mars 2017, CPAM le reçoit, plus de nouvelles

Juin 2017, Rv au médecin conseil de la CPAM, dorénavant j'accompagne mon époux pour tous les problème de santé, le médecin nous dit qu'il n'est pas agréer à faire l'examen, c'est le rôle d'un ophtalmologue agréer

Mi Sept 2017, RV chez cet ophtalmologue qui l'examine et constate que de l'œil gauche mon époux ne voit pratiquement plus, et là, j'apprend que mon époux à 2 produits identiques sur 3 et cela le surprend.

J'appelle le spécialiste qui suit mon époux et j'apprends qu'il y a eu un quiproquo effectivement 1 des médicaments devait être arrêter mais qu'il n'y avait pas de conséquences.

Ce jour, mon époux reçoit de la CPAM comme quoi sont taux ne bouge pas sans raison apparente.

J'en suis en colère, il ne conduit plus la nuit depuis plus de 15 ans (il est ébloui par les phares et cela lui fait mal) Maintenant, c'est moi qu'il le conduit, il ne peut plus faire du bricolage, ses yeux pleurent, sont souvent irrités, il est gêné quant il regarde la télé etc... Sa vue a fait que baisser nous avons pas relancé la CPAM et maintenant qu'il ne voit plus d'un œil on lui refuse la révision

Je ne sais plus quoi faire, mon époux est écœuré

Que dois je faire, doit il accepté cette décision ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés